



A l'attention des usagers du service
de la régie eau potable et assainissement
Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Objet : informations

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir votre première facture de l'année 2023 de la régie eau potable et assainissement Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, basée sur l'abonnement.

Deux périodes sont prises en considération sur celle-ci :

- Du 1/1/2023 au 11/4/2023 (=101 jours) basée sur l'ancien prix de la commune
- Du 12/4/2023 au 31/12/2023 (=264 jours) basée sur les prix délibérés par le conseil communautaire Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires en date du 12/4/2023.

Afin de prendre connaissance des prix ainsi que du règlement du service eau potable et assainissement collectif y afférant, vous pouvez vous connecter sur notre site internet : <https://caussesaignoualcevennes.fr/eau-et-assainissement/>

Vous avez également la possibilité de consulter notre règlement en mairie ou si vous le souhaitez par envoi par mail ou voie postale individuel sur simple demande à la régie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

